Nombre de membres présents : 9

Présents : Philippe André, Jean-Claude Barret, Pierre Gilouin, Danielle Bouchet, Sébastien Brunet, Françoise Gorce, Ludwig Blanc, Philippe Almoric, Guy Audras.

Absents excusés : Nadège Naud (pouvoir à Philippe André), Cyrille Vallon (pouvoir à Ludwig Blanc), Patrick Hervé (pouvoir à Pierre Gilouin).

Absent non excusé: Pascal Dejoux.

Le Conseil choisit Philippe Almoric comme secrétaire de séance.

Ouverture de la séance : 20h40.

Approbation du compte rendu du CM du 17/01/2017 et signature de la feuille de présence.

Ajout à l'ordre du jour de la délibération suivante :

- Achat appareils chauffage/climatiseur Mairie et Ecole Publique du bas

Le Conseil municipal accepte la proposition de cette délibération supplémentaire.

1) Réparations complémentaires des toitures des bâtiments publics suite à l'épisode de grêle.

Monsieur le Maire rappelle la délibération N° 2016-12-01c votée lors du Conseil Municipal du 13 décembre 2016 pour la réparation des toitures de bâtiments publics les plus endommagés par la grêle. La société STB a été retenue mais ne comprenait pas les travaux sur les toitures non concernées par le désamiantage

Jean-Claude Barret présente le devis complémentaire de STB qui s'élève à un prix de 33 486.44€ HT et qui, malgré ce, reste la mieux disante. Soit un montant total de 79 305.97€ HT.

Monsieur le Maire propose d'accepter le devis complémentaire de l'entreprise STB avec 10% d'imprévu, soit pour un montant final de 87 240€ HT.

Adopté à l'unanimité.

2) Achat divers matériel : défibrillateur, caisse enregistreuse, réfrigérateur.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de remplacer le coffret du défibrillateur installé à l'extérieur de la mairie, de changer le réfrigérateur défaillant de la cantine scolaire et d'acquérir une nouvelle caisse enregistreuse pour le Cafébibliothèque.

Il présente le devis de l'entreprise Boquet qui propose une caisse enregistreuse pour le Cafébibliothèque à un prix de 599 € HT.

Monsieur le Maire indique que la société Matériel Médical Val de Drome propose de remplacer le coffret du défibrillateur pour un montant de 655.28 € HT.

Il énonce les problèmes rencontrés avec le réfrigérateur de la cantine scolaire et renseigne que la société Pro&Cie CHAUDRON remplacera l'équipement défaillant par un nouveau pour un montant de 874.99 € HT

Monsieur le Maire propose l'approbation de l'achat de la caisse enregistreuse pour 599€ HT, du coffret du défibrillateur pour un montant de 655.28€ HT et du réfrigérateur de la cantine pour 874.99€ HT.

Adopté à l'unanimité.

3) Achat appareils chauffage/climatiseur Mairie et Ecole Publique

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les problèmes relatifs au chauffage de l'école du bas en hiver et à la température élevée au secrétariat de mairie l'été. Il soumet l'acquisition d'un système de chauffage réversible pour répondre aux deux problématiques.

Philippe André présente les devis des entreprises DROMFROID, VIGNAL et TARRIOTE.

La société DROMFROID propose trois appareils : pour le secrétariat de la mairie, la petite salle et la grande salle de l'école publique pour un montant de 8 466€ avec une remise de 866€, soit un montant total de 7600€ HT.

L'entreprise VIGNAL présente un devis similaire, avec la pose de trois appareils pour un montant de 7 303.14€ HT La société TARRIOTE propose un devis pour deux appareils pour un montant de 6 991.40€ HT.

Monsieur le Maire suggère de choisir l'entreprise DROMFROID, mieux disante, pour l'achat et l'installation du système de chauffage/climatiseur pour un montant de 7 600€ HT.

Adopté à l'unanimité.

4) Approbation du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Afin d'éviter toute contestation de prise d'intérêt, Monsieur Guy AUDRAS ne participe pas au vote et quitte la salle. Monsieur Ludwig Blanc ne pourra faire valoir le pouvoir de Monsieur Cyrille Vallon : ce dernier étant également concerné par le PLU.

Monsieur Philippe André, premier Adjoint, mène le débat et donne lecture du dossier. Il explique les différentes modifications (listés en annexe) et compare l'avant/après du PLU.

Monsieur Philippe André demande l'accord du Conseil Municipal pour pouvoir approuver le PLU.

Adopté par 9 voix « pour », 1 abstention.

Questions diverses:

Assainissement : Les travaux se déroulent bien mais le couple de boulanger est inquiet quant à la baisse de leur clientèle à cause des travaux qui compliquent l'accès à la boulangerie. La question d'une indemnité de perte d'exploitation est évoquée et sera rediscutée ultérieurement.

Local STEP: les travaux sont bientôt terminés, il ne reste que les enduits à faire.

Groupama : l'Affaire Tricoire relative à un accident occasionné lors des travaux de l'entreprise CHAPON est classé sans suite. Les experts n'ont pas trouvé de lien de causalités entre l'incident et les travaux.

Numérotation des rues : Une réunion a eu lieu le 17 février dernier avec le potentiel fournisseur. Il a présenté les différents panneaux et la recherche d'un logo pour la commune est en cours.

Chapelle Saint Pierre : Le financement des travaux de l'Eglise Saint Pierre est assuré à 50% par les Monuments Historiques. 40% du reste est financé par la Département. Monsieur le Maire a pris contact avec la Fondation du Patrimoine et une association de sauvegarde des monuments anciens de la Drôme qui étudient le dossier.

Accessibilité de la boulangerie : à voir ultérieurement.

Accessibilité de la mairie : la rampe d'accès au rez de chaussée est en cours de réalisation.

Hangar Raymond Petit: Monsieur le Maire a envoyé un courrier avec AR demandant le report du délai de 3 mois.

Course cycliste Drôme Classic : a lieu le dimanche 26 février. Les coureurs passent sur le haut du village et la voiture balais par la Calade. Un appel aux volontaires est lancé pour assurer le balisage sur certains points de la course. Prévoir la mise en place de barrières, rubalises et ballots de paille pour sécuriser la course et protéger les coureurs.

Villages Perchés: une exposition aura lieu sur la commune les 24 et 25 juin 2017.

Levée de la séance à 23h10.